

Soignies, le 13 janvier 2022

Aux parents des élèves de sixième primaire

Objet : décret «inscription» - Modalités d'inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire

Le décret « inscription » est extrêmement complexe mais la démarche à effectuer par les parents est relativement simple. Si vous souhaitez obtenir des informations détaillées sur le décret en question, nous vous invitons à parcourir le site internet www.inscription.cfwb.be ou à lire la presse...

Je suis également à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (dans la mesure où je suis capable d'y répondre !)

Les détails sur la «distribution»

Quand ? Le **lundi 17 janvier** par l'intermédiaire de votre enfant. Tout se trouvera dans un petit dossier. Ces documents sont extrêmement importants et uniques. En cas de perte, nous ne savons pas vous les remplacer : vous devrez faire une demande auprès de l'administration...

Quels documents allez-vous recevoir ?

- le formulaire d'inscription unique au nom de votre enfant – volet général et volet confidentiel (document préparé par l'administration et envoyé à notre école)
- un document informatif relatif à l'inscription + un guide pratique (documents préparés par l'administration et envoyés à notre école)
- une liste des écoles secondaires de la région avec leurs coordonnées pour vous aider à compléter le formulaire d'inscription (document préparé par notre école)

Comment ?

Dans la petite farde que votre enfant vous remettra, vous trouverez un accusé de réception que nous vous demandons de signer et de nous rendre impérativement avant **le vendredi 21 janvier** (une seule signature suffit y compris pour les parents séparés). Ce n'est pas le parent qui reçoit les documents qui choisit l'école secondaire de son enfant. La décision d'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire est à prendre de commun accord entre les deux parents.

Entre le **14 février et le 11 mars inclus**, vous pourrez déposer le formulaire d'inscription dans l'école secondaire correspondant à votre premier choix. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à bien réfléchir et à vous renseigner pour voir quel établissement secondaire correspond le mieux à votre enfant et à vos aspirations...

Nous vous prions de croire, chers Parents, en notre entier dévouement,

Serge du Bois d'Enghien
Directeur